



Chantage (suivi de vol (vente de maison et entreprise))

Par Visiteur

Nous avons vendu notre maison et notre entreprise a un ami fin septembre 2009 et nous sommes partis vivre a l'étranger. Nous avons laissé avec son accord 25 m3 de meubles, jouets, papiers perso, souvenirs des enfants petits etc... emballés dans des cartons pour envoi dans un container au mois d'avril 2010, dans la dépendance de la maison. Celui-ci a décommander le transporteur et il a décidé de nous rançonner pour laisser partir nos affaires. Il estime avoir payé trop cher et veut que nous lui donnions 16000 euros. Il devait également nous payer 2 armoires anciennes qui sont dans sa maison pour 3000 euros. Il considere desormais que tout est a lui si nous ne le payons pas. Tout notre correspondance s'est faite par courriel, jamais par écrit. Comment récupérer nos affaires ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Celui-ci a décommander le transporteur

Avez vous une trace écrite du devis fait auprès du transporteur ainsi que du désistement?

Avez vous une preuve que vous aviez confié ces meubles et objets à votre ami à charge à lui de les remettre au transporteur?

Il devait également nous payer 2 armoires anciennes qui sont dans sa maison pour 3000 euros.

Avez vous une trace écrite de cette vente?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour et merci

Question 2:Pour les armoires hélas non. Mais ce n'est pas le + important pour moi.

Question 1:Je n'ai pas de preuve comme quoi j'ai confié les cartons;

Par contre j ai bien des devis du transporteur et une correspondance par courriel avec lui.

Le refus de recevoir le transporteur s'est fait, je pense, par telephone

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Question 1:Je n'ai pas de preuve comme quoi j'ai confié les cartons;

Par contre j ai bien des devis du transporteur et une correspondance par courriel avec lui.

Le refus de recevoir le transporteur s'est fait, je pense, par telephone

Au vu des faits, vous pouvez déposer plainte pour abus de confiance. En effet vous avez confié à votre ami vos biens meubles et effets personnels afin que celui ci les remettent au transporteur et ce dernier ne l'a pas fait.

Par ailleurs, vous pouvez préciser aux gendarmes ou policiers que votre ami vous fait du chantage.

Bien cordialement

Par Visiteur

Merci,

Savez-vous si depuis l'étranger , je peux porter plainte directement par écrit auprès du Procureur de la Republique (en utilisant laposte.fr) ? Dois-je demander des témoignages ? Voyez-vous d'autres éléments à joindre au dossier ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Savez-vous si depuis l'étranger , je peux porter plainte directement par écrit auprès du Procureur de la République (en utilisant laposte.fr) ? Dois-je demander des témoignages ? Voyez-vous d'autres éléments à joindre au dossier ?

Oui vous pouvez adresser directement votre plainte auprès du procureur de la République en lui adressant un courrier simple (à envoyer au TGI du lieu où réside la personne contre laquelle vous déposez plainte).

Je ne vous cache pas que si le procureur engage des poursuites, le fait que vous soyez à l'étranger ne va pas faciliter les choses et il conviendra en cas de poursuites de vous faire représenter par un avocat si vous ne pouvez vous rendre à l'audience.

Concernant le contenu de votre plainte: elle doit indiquer

- votre état civil complet
- le récit détaillé des faits (date et lieu si vous les avez)
- le nom de la personne contre laquelle vous déposez plainte
- effectivement les noms et adresses des éventuels témoins (il convient de savoir que toute personne qui vous est proche, à savoir des membres de votre famille, ne peuvent être considérée comme témoin)
- tout document à votre disposition tendant à prouver vos dires (je pense notamment au devis du transporteur, à l'annulation de ce dernier, les mails échangés).

Le procureur appréciera les suites à donner à votre affaire et vous en informera.

Essayez d'être le plus précis possible, le plus neutre et le plus objectif possible dans votre récit des faits et à l'égard de la personne contre laquelle vous déposez plainte

Bien cordialement